



FEDERATION FRANÇAISE
D'EQUITATION

Le Premier ministre, Edouard Philippe, a annoncé ce samedi 14 mars au soir la fermeture dès minuit de tous les « lieux recevant du public non indispensables à la vie du pays ».

Les établissements équestres sont concernés par cette mesure.

Des arrêtés à paraître ce dimanche doivent préciser l'application de ces dispositions pour chaque secteur.

Pour les activités équestres la Fédération Française d'Équitation a demandé à ce que soit prise en compte la présence de poneys et chevaux qui nécessitent une surveillance, un entretien et une activité physique permanents. Cela concerne 350.000 équidés dans les poney-clubs et centres équestres.

Dans l'attente de plus de précisions il est demandé aux organisateurs de compétitions équestres qui ont été maintenues pour ce dimanche 15 mars, de les annuler.

Contact : covid-19@ffe.com
